



Copropriétaire malveillant

Par **Neuilly/marne**, le **19/10/2020** à **12:39**

Bonjour. Nous subissons un arrêté de péril pour deux logements au sein de notre copropriété. Un copropriétaire (non concerné par le péril) ralenti constamment les procédures pour sortir du péril. Peut on l'attaquer judiciairement pour que la situation se débloque et que nous puissions réaliser les travaux demandés par la mairie pour sortir du péril ?

Merci.

Par **Neuilly/marne**, le **19/10/2020** à **14:30**

Les 2 appartements en péril sont :

- Appartement du dessus avec fuite d'eau récurrente non réparée pendant 3 ans qui a entraîné une insalubrité de l'appartement avec moisissures, et effondrement partiel du plancher
- appartement situé au dessous insalubre à cause de l'infiltration d'eau récurrente (plafond effondré, mur rempli de moisissures...)

Le plafond/plancher appartenant à la copropriété fait l'objet de réparations qui doivent être payées par la copropriété.